

Questions orales

Le plaidoyer de culpabilité en question et le processus de mise en accusation préférentielle choisi par la Couronne permettent de dissimuler les faits entourant cette affaire de corruption, mais l'intérêt public exige la divulgation des renseignements en question.

Quelles mesures le premier ministre va-t-il prendre, afin d'exposer au grand jour et d'expliquer cette série insidieuse de cas de corruption entourant le gouvernement conservateur?

M. le Président: Je sais que le député attache, avec raison, beaucoup d'importance à cette question. Pour ma part, je voudrais signaler que l'on va appliquer la justice dans la province concernée, mais le ministre veut intervenir et nous allons donc l'écouter.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ministre suppléant de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, comme vous l'avez signalé, les tribunaux sont encore saisis de cette question. Je n'ai absolument pas l'intention de formuler des observations à ce sujet, et j'espère que le député démontrera dorénavant à la Chambre un plus grand respect pour les institutions du pays, notamment les tribunaux, qu'il ne l'a fait dans sa première question.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: M. Mépris lui-même!

LA DÉCLARATION DE LA VICTIME SUR LES
RÉPERCUSSIONS DU CRIME

M. Derek Lee (Scarborough—Rouger River): Monsieur le Président, le ministre de la Justice a oublié de mentionner que la question dont je viens juste de parler fait l'objet d'un plaidoyer de culpabilité devant les tribunaux du pays.

M. Beatty: Les tribunaux n'ont pas encore rendu leur décision.

M. Lee: Comme le ministre de la Justice et le premier ministre le savent pertinemment, en *common law* la procédure criminelle permet aux parties lésées de recommander une sentence par le biais de la Couronne.

Le premier ministre peut-il s'engager envers la Chambre à soumettre une déclaration de la victime sur les répercussions du crime au tribunal, afin de bien lui faire comprendre ainsi qu'à tous les Canadiens, la gravité des délits en question?

M. Charest: C'est incroyable!

M. Beatty: Où est votre chef?

M. Andre: C'est antiréglementaire!

M. Foster: Je ne crois pas que les conservateurs apprécient cette question. Ils protestent trop, à mon avis.

Mme Copps: C'est le public qui est le dindon de la farce en l'occurrence!

M. Charest: Y a-t-il d'autres affaires dont vous voulez que nous nous occupions?

Mme Copps: Que dire des frais juridiques de Sinclair Stevens? C'est de pots-de-vin dont il s'agit en l'occurrence.

• (1450)

M. le Président: Dans les circonstances, je crois que nous devrions passer à la prochaine question.

La parole est au député de Yorkton—Melville.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—
ÉTATS-UNIS

LES PROGRAMMES SOCIAUX—LA POSITION DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Pendant la campagne électorale, le président de la Chambre de commerce du Canada a écrit au chef de mon parti une lettre dans laquelle il disait ce qui suit:

Nous ne craignons absolument pas que l'Accord de libre-échange ait une incidence sur nos programmes sociaux ou nos programmes de développement, et nous l'avons dit à plusieurs reprises.

Le président de la Chambre de commerce du Canada a déclaré hier que son organisme demandait maintenant au gouvernement fédéral de réduire les dépenses au titre des programmes sociaux universels, y compris le régime d'assurance-chômage, de même que les sommes versées à l'industrie, ce qui comprend les programmes de développement régional. A la lumière de cette déclaration, je demande au premier ministre s'il est prêt à affirmer de façon non équivoque aujourd'hui qu'il rejettera la requête de la Chambre de commerce du Canada concernant ce genre de réduction des dépenses gouvernementales et que nos programmes sociaux resteront intacts.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Le député a tout à fait raison de citer les paroles de quelqu'un qui a dit que l'Accord de libre-échange n'aura aucune incidence sur les programmes sociaux qui existent actuellement au Canada. Il suffit de lire l'accord pour en arriver à cette conclusion.